



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING  
DU MARDI 11 OCTOBRE 2022.**

— : : —

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 11 octobre, à 19 heures 00 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19.

**Nombre de Conseillers présents :** 15.

**Nombre de Conseillers votants :** 19.

**Date de la convocation :** 07 octobre 2022.

**Etaient présents :** GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, LENNE Thomas, MARIANI Isabelle, BERNARD Laurent, D'HALLUIN Florence, CARPENTIER Christophe, GUINET Stéphanie, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

HEPNER Delphine donne procuration à LENNE Thomas, GUILLAUME Johann donne procuration à SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali donne procuration à MARIANI Isabelle, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

**Secrétaire de séance :** PLUVINAGE Sybille.

**Délibération 2022 – 22 - A : Démission d'un adjoint :  
détermination du nombre de postes d'adjoints.**

Par courrier en date du 27 septembre 2022, M. Yeddou, Sous-Préfet de Cambrai, a informé M. le Maire de sa décision d'accepter la démission de M. Maxime LOISEL de ses fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint. Cette décision a été notifiée à M. Maxime LOISEL le 27 septembre 2022.

La commune n'est pas dans le cas d'un adjoint unique, il n'y a donc pas d'obligation de pourvoir au remplacement de l'adjoint démissionnaire. M. le Maire rappelle à l'assemblée que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un effectif maximum de 5 adjoints pour la commune de Marcoing.

Suite à la démission de M. Maxime LOISEL du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, après en avoir délibéré, **le conseil municipal DÉCIDE** par vote à main levée, par 13 voix pour, 1 abstention, et 5 voix contre, la détermination à 5 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.

La secrétaire de séance,

Sybille PLUVINAGE.

*Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture  
et publication sur le site de la commune [www.marcoing.fr](http://www.marcoing.fr)  
en date du 13 octobre 2022.*